

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions que le produit "**ASSIETTES CARRÉES LAQUÉS 255 G/M2 18x18 CM NATUREL CARTON**" avec référence **252.11** fabriqué et distribué par GARCIA DE POU SA répondent aux exigences établies dans les réglementations suivantes pour les objets et matériaux en contact avec les aliments:

- Règlement (CE) no 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Recommandation BfR XXXVI, Papier et carton
- Règlement (UE) no 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) no 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Utilisation prévue:

- Convient au contact direct avec aliments humides, secs, gras, acide et peu alcoolisé.
- Conservation prolongée à température ambiante.
- Contact avec des aliments chauds jusqu'à 50°C maximum 1 heure.
- Ne convient pas au four/micro-ondes.

Matière première du matériau ou objet en contact avec les aliments :

La principale matière première du produit est le carton.

Traçabilité:

La traçabilité peut être effectuée avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des art. 15 et 17 du Règlement CE 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil, du 22 septembre 2003, relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce qu'il y ait des changements substantiels dans la composition ou la production qui entraînent des changements dans la migration des matériaux ou objets ou lorsque de nouvelles données scientifiques deviennent disponibles.

A Ordis, le 24 janvier 2023.



Carla Iglesias López
Département Conformité Réglementaire
GARCIA DE POU S.A.